

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

- **D'adopter** le Compte Administratif 2017

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Après observation du Compte de Gestion 2017, il apparaît que le Compte Administratif 2017 est conforme au compte de gestion du trésorier.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'adopter** le Compte de Gestion 2017.

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018 :

Monsieur le Maire, expose,

Afin de commencer à travailler sur le Budget primitif 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2018, la part communale des taxes ci-dessous :

- Taxe d'Habitation : 8.32 %
- Taxe Foncière Bâti : 11.81 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 31.05 %

Il est expliqué que les taxes n'ont pas été modifiées depuis 2008, cependant au vu de la baisse des dotations de l'Etat qui devraient se faire ressentir à la fin de cette décennie, les membres du Conseil Municipal vont étudier les marges de manœuvre possibles et les conditions d'un éventuel recours à une augmentation raisonnable de la fiscalité dans les années à venir.

Au vu du résultat positif de l'année écoulée la commission propose de ne pas augmenter les taux de taxe cette année, néanmoins, il est proposé d'étudier la mise en place dès l'année prochaine du Taxe D'aménagement sectorielle afin de financer les travaux d'extension de réseaux notamment route Baclair. Par ailleurs il est également proposé d'organiser une commission afin mettre à jours les valeurs locatives. Pour cela il convient d'étudier les demandes de travaux des années passées et de repérer les habitations qui auraient pu augmenter de catégorie.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **De conserver** à l'identique les taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2018.

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.
Constate que le compte administratif fait apparaître

Un résultat = résultat de l'exercice de la section de fonctionnement + résultat reporté

(1) Un excédent de fonctionnement global (002) de : **628 620.70 €**

~~(1) * Un déficit de fonctionnement global de~~

(1) rayer la mention inutile

* Si déficit pas nécessité de délibération

Pour mémoire Prévision budgétaires 2017 Virement d'ordre à la section d'investissement C/023	0 €
Solde d'exécution d'investissement (001) Excédent ou déficit d'investissement de clôture A (= Excédent ou déficit de l'exercice + Excédent ou déficit reporté)	+ 145 586.24 €
Restes à Réaliser Investissement	
- Recettes B	0 €
- Dépenses C	0 €
Besoin de financement ou excédent de financement A+B-C Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses fait ressortir :	+ 0 €
- un besoin de financement si les dépenses sont supérieures aux recettes ; - un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses	

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité

A la couverture du besoin de financement C/1068

0 €

Pour le solde

A l'excédent de fonctionnement reporté C/002

628 620.70 €

Ou

En réserves (dotation complémentaires) C/1068

0 €

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Monsieur le Maire donne la lecture du budget primitif, il en ressort les éléments suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
011 - Charges à caractère général	334 650 €
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	107 200 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	144 500 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	79 500 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 450 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	169 400 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 000 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	150 400 €
014 - Atténuations de produits	15 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	233 660 €
66 - Charges financières	15 000 €
67 - Charges exceptionnelles	9 000 €
022 - Dépenses imprévues	60 000 €
Total dépenses réelles	836 710 €
Total des dépenses d'ordre	53 000 €
Total dépenses de fonctionnement	889 710 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	3 000 €
73 - Impôts et taxes	164 392 €
74 - Dotations, subventions et participations	68 697 €
75 - Autres produits de gestion courante	25 000 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	628 621 €
Total recettes de fonctionnement	889 710 €

Il est démontré l'équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à 889 710 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 700 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	45 000 €
Total dépenses réelles hors opérations	46 700 €
0045 - RESEAUX-DIVERS	130 000 €
0047 – AIRE DE JEUX	10 000 €
0052 – EQUIPEMENT INFORMATIQUE	1 000 €
053 – TRANSFORMATION DU PREAU	3 000 €
054 - CIMETIERE	10 000 €
055 – VIDEO SURVEILLANCE	1 500 €
0056 – ACHAT CAMION BENNE	25 000 €
0057 - DEFENSE INCENDIE	12 000 €
0058 – ACHAT DE MATERIEL	1 500 €
0059 – ACQUISITION CESSION DE TERRAIN	2 000 €
0060 – AUTO LAVEUSE	3 500 €
0061 – AMENAGEMENT DE TERRAIN	2 000 €
062 – RENOVATION DE LA SALLE DES TILLEULS	24 386 €
Total dépenses opérations d'investissement	228 886 €
Total dépenses d'investissement	275 586 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions
001 - Excédent d'investissement reporté	145 586 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000.00 €
Total recettes réelles hors opérations	150 586 €
0045 - RESEAUX-DIVERS	60 000 €
0056 – ACHAT CAMION BENNE	5 000 €
0059 – ACQUISITION CESSION DE TERRAIN	7 000 €
Total recettes réelles opérations	72 000 €
Total recettes d'ordre	53 000 €
Total recettes d'investissement	275 586 €

Il est démontré l'équilibre des recettes et des dépenses de d'investissement à 275 586 €

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'adopter** le budget primitif 2018 tel que présenté ci-dessus

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018

Pour rappel le BP 2018 prévoit au compte 657362, la somme de 7 500 € au profit du CCAS de Raffetot et au compte 6574, la somme de 5 200 € au titre du versement de subventions de fonctionnement :

Associations ayant fait une demande	Montants 2017	Montants attribués en 2018
CCAS	7 500 €	5 000 €
Raffetot Plus	1 000 €	1 000 € Demande du 19.03.2018
Comité des Fêtes et d'Animations	1 000 €	1 000 € Demande du 24.02.2018
Djac a Dit...	1 000 €	1 000 € Demande du 13.03.2018
ATOC	0 €	300 € Demande du 09.11.2017
Coopérative scolaire de Nointot	250 €	300 € Demande du 16.03.2018
Association ADMR de l'aide à domicile	300 €	300 € Demande du 25.01.2018 : 300 €
Association Charline	100 €	0 € Demande du 07.11.2017
G.E.S.T et D.I.M.	50 €	Pas de demande 2017/2018
Par-Tage	25 €	Pas de demande 2017/2018
Maison Familiale du Havre Rural	25 €	Pas de demande 2017/2018
Ligue havraise	50 €	Pas de demande 2017/2018
Vie et Espoir	0 €	0 € Demande 01.11.2017
AFM TELETHON	0 €	0 € Demande du 22.09.2017
Association des Paralysés de France	0 €	0 € Demande du 20.11.2017
Association française des sclérosés en plaques	0 €	0 € Demande du 15.12.2017
Resto du cœur	0 €	0 € Demande du 02.11.2017
Banque alimentaire	0 €	0 € Demande du 06.01.2018
Association républicaine des anciens combattants	-	0 € Nouvelle demande du 18.01.2018
	7 500 € au compte 657362	5 000 € au compte 657362
Répartitions	3 800 € au compte 6574	3 900 € au compte 6574
	TOTAL : 11 150 €	TOTAL 2018 : 8 900 €

Les membres du Conseil tiennent à préciser que le Budget Primitif 2018 réserve 1 300 € à l'article 6574 afin de subvenir aux besoins exceptionnels des associations qui émettraient une demande supplémentaire durant l'année. Le Conseil Municipal étudiera alors la requête et passera au vote le versement ou non d'une subvention supplémentaire. Celle-ci pourrait également prendre la forme d'une aide ou d'une participation dans le cas où une association déciderait d'établir des prix réduits au profit des Raffetotais dans le but de favoriser leurs participations lors d'une manifestation payante.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'attribuer** les subventions de fonctionnement 2018 telles que présentées ci-dessus

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

CESSION DE TERRAIN ZD6 – 50 RUE DE L'ECOLE

Vu la délibération de décembre 2017, Le Maire expose, suite à l'avis favorable du Conseil Municipal pour la cession du terrain 50 rue de l'Ecole d'environ 360 m². Nous avons donc rencontré une deuxième fois les propriétaires afin de confirmer cette fois d'une part le projet et exposé la proposition de prix selon les modalités définies lors du conseil du 01.12.2017 soit un montant de 30 euros le m² soit.

Monsieur le maire vous fait un retour sur l'entretien avec le futur acquéreur, celui-ci souhaite faire une contre-proposition à 25 € m²

Il est précisé que le chemin d'accès sera exclu dans le prix de cession

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **De définir** le prix de cession à 25 €/m²
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

RETOUR DE LA RENCONTRE AVEC LE CHEF DESCHAMPS DE LA GENDARMERIE

Il a été convenu qu'une rencontre mensuelle soit organisée afin que chacun puisse de faire remonter les évènements.

Il est proposé, de demandé des contrôles fréquents de vitesse notamment route de Nationale ainsi que des vérifications des stops après que ces derniers aient été redessinés au sol. Il est observé par plusieurs Raffetotais la présence d'un ou plusieurs motards ayant des conduites excessives, il est appelé à la prudence de chacun. Si besoin, il sera exposé certaines situations conflictuelles de voisinages afin de s'orienter vers un apaisement mutuel.

SUIVI DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX

En date du 23 février 2018, Monsieur Bruno CADIOU, a adressé un mail SDE pour expliquant qu'il souhaiterait contrôler la concordance de la facturation globale réclamée au SDE et l'exécution des travaux réalisés route de Yébleron et rue du Calvaire. De plus, au vu de sa connaissance du marché économique local, il désirerait examiner les prix appliqués au syndicat.

Par conséquent, il a demandé de bien vouloir lui transmettre le Décompte Global Définitif avec le détail de chaque situations soldées par SDE pour l'ensemble des travaux achevés ce route de Yébleron et rue du Calvaire à Raffetot.

A ce jour les tarifs sont toujours en cours de vérification.

ACHAT DU CAMION BENNE :

Michel MAUGER expose le devis proposé par l'UGAP d'un montant de 28 000 € ht avec toutes les options, celles-ci sont expliquées et discutées.

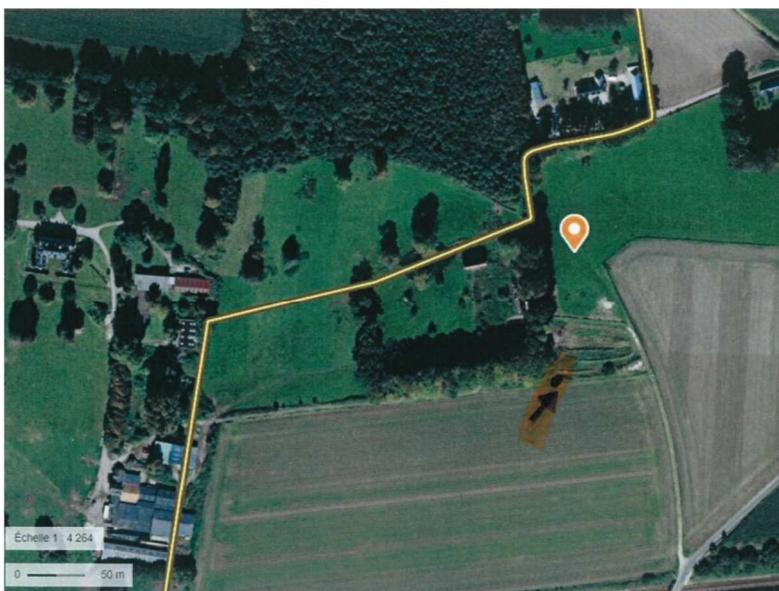
Avant de prendre une décision, les membres du conseil souhaitent que l'étude soit élargie sur l'achat en leasing ou d'occasion ou encore une location.

TELEPHONIE MOBILE

Comme convenu lors de la dernière séance, un courrier a été adressé en date du 02 mars à la société ORSCOM mandatée pour Télédiffusion De France (TDF) et à la SNEF Telecom, les informant qu'aucun avis favorable ne sera délivré tant que nous n'aurons pas l'assurance qu'un accord a été trouvé avec la SNEF et TDF.

Ensuite nous avons reçu une nouvelle proposition d'implantation de TDF, il paraît judicieux d'installer le pylône sur le coin en bas à gauche (cf. plan ci-joint). En effet, Monsieur CADIOU a reçu le propriétaire de la maison située juste en face, qui n'y verrait pas d'objection.

Dans le cas où Monsieur VAUCHEL serait à également d'accord pour valider cette implantation, il pourra être donné un avis favorable après consultation du Conseil mais toujours à condition que le projet d'orange se rattache à celui de TDF.



DIVERS

COUPES DE L'ANIM' CROSS :

La finale 2017/2018 s'est déroulée le 07 Avril 2018 à Terre de Caux où chaque commune a pu remettre une coupe afin de récompenser les enfants. Florence Gilbert précise que cette année 12 enfants Raffetotais y ont participé et qu'un t-shirt leur sera également offert. L'année prochaine la finale aura lieu sur Raffetot.

REPAS DES ANCIENS

Monsieur le Maire explique que 55 personnes étaient présentes au repas des anciens qui a eu lieu le dimanche 08 avril 2018, tout s'est très bien déroulé et que l'ambiance y était très sympathique jusqu'à 19h30.

CHEMIN COMMUNAL

Il a été demandé à Monsieur le Maire de vérifier à qui appartenait les 2 chênes qui ont été abattues sur le chemin communal situé près du chemin de fer route de la national. En effet, un agriculteur les a fait tomber sans autorisation, cependant Monsieur le Maire explique qu'il s'est déjà entretenu avec ce dernier pour lui demander de remettre en état le chemin communal.

PROCHAINE DATES :

- Cérémonie du Mardi 08 mai 2018
- Commission manifestations : Lundi 14 Mai 2018 à 18h00
- Prochain Conseil Municipal : Vendredi 08 juin 2018 à 18h00
- Voyage des anciens : Jeudi 07 Juin 2018
- Fête communales : Samedi 23 Juin 2018

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30 les jours, mois et ans susdits.

Signatures :**Le Maire**

B. CADIOU

Les Adjoint

1^{er} Adjoint
C. CHARBONNIER

2^{ème} Adjoint
L. LEVER

3^{ème} Adjoint
M. MAUGER

Les Conseillers Municipaux

J. DEHAIS

C. LECOMTE

C. LEMONNIER

F.GILBERT

T. FERAILLE

W. DESSOLES

M. THUILLIER